

Métrologie

Mesures test de poussières de bois, risques chimiques,

mesure des vibrations, du bruit et de la lumière dans vos ateliers et sur les chantiers

Le SST BTP de l'Eure a investi dans des appareils de mesure !

Le savez-vous ?

Les vibrations au travail constituent une nuisance touchant de nombreux salariés. L'exposition prolongée à des niveaux intenses conduit à des atteintes vasculaires, neurologiques et musculo-squelettiques. Elles affectent les membres supérieurs (vibration main-bras) ou entraînent des douleurs du bas du dos et des lésions dégénératives de la colonne vertébrale (vibration corps complet).

De nombreux pays ont adopté une réglementation définissant les prescriptions minimales de sécurité et de santé visant à protéger les travailleurs des risques dus aux vibrations. L'employeur est donc tenu d'évaluer ou de faire évaluer par des organismes de contrôle les niveaux de vibrations auxquels les travailleurs sont exposés. Les vibrations sont scindées en deux catégories principales :

les vibrations qui agissent sur le corps humain dans son ensemble par le biais d'une surface d'appui comme le siège d'un véhicule,

les vibrations qui agissent sur certaines parties du corps humain, comme les mains et les bras (marteau piqueur).

Vous pouvez désormais demander à votre médecin du travail ou directement à notre siège social à bénéficier de ce nouveau service.

Jean-Luc Blandel notre IPRP est à votre disposition pour venir, chez vous faire des mesures de votre environnement de travail !!

Tél. : 06 81 78 22 11

jlblandel@santebtp eure.fr